

EPCA

J'ai besoin d'une attestation scolaire pour la caisse d'allocation familiale ?

Dès la 3^e semaines de cours, vous pouvez obtenir l'attestation auprès du secrétariat de l'école. Pensez à en faire des copies car nous ne la délivrons qu'une seule fois par année et vous pouvez en avoir besoin pour d'autres raisons. Précisons encore qu'en principe, une copie du contrat d'apprentissage suffit pour justifier une demande d'allocation familiale.